



Note de gestion

à l'évaluation finale du programme "Le Travail : Pas l'Affaire des Enfants (TPAE)"
par Syspons

Préparé par : Unité de gestion du programme TPAE/expert MEAL
Signé par : Comité de pilotage du programme et équipe de coordination de l'Alliance
Date d'entrée en vigueur : 3 mars 2025
Champ d'application : Le Programme : "Le Travail: Pas l'Affaire des Enfants"

Introduction

L'Unité de gestion du programme (UGP) du programme, Le Travail: Pas l'Affaire des Enfants a le plaisir de partager l'évaluation finale externe du programme TPAE. Nous tenons tout d'abord à remercier Syspons pour avoir mené cette évaluation finale en collaboration avec les organisations partenaires, les groupes de travail et les équipes nationales du programme TPAE. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude aux principales parties prenantes, notamment le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Nous tenons particulièrement à remercier nos collègues et organisations partenaires dans les deux pays d'étude de cas, l'Inde et la Côte d'Ivoire, ainsi que nos collègues en Jordanie, au Mali, en Ouganda, au Vietnam et aux Pays-Bas pour leur soutien et leur implication dans ce processus de réflexion finale en partageant leurs observations critiques et leurs réflexions sur 5,5 années de mise en œuvre

Cette note de gestion présente la réponse de la TPAE aux principales conclusions de l'évaluation finale et partage les principaux enseignements à tirer pour la programmation future afin de garantir que les enfants et les jeunes soient libérés du travail des enfants et jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un (futur) travail décent, ainsi que les réflexions de la TPAE sur le processus d'évaluation.

Objectif de l'évaluation finale

Le but de l'évaluation finale était d'évaluer la théorie du changement du programme TPAE en s'appuyant sur les données de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage (MEAL) existantes ainsi que sur deux études détaillées menées dans deux des contextes opérationnels de notre programme, à savoir Budhpura Rajasthan, en Inde, et Nawa, en Côte d'Ivoire. Les objectifs de l'évaluation étaient (1) d'améliorer la compréhension de l'impact du programme ; (2) d'identifier les bonnes pratiques évolutives à l'intersection de l'approche de la chaîne d'approvisionnement et de l'approche par zone ; et (3) de proposer des recommandations stratégiques aux partenaires du programme et aux principales parties prenantes.



Le cahier des charges de l'évaluation finale a été élaboré par le groupe de travail MEAL de la CMNB et revu par un groupe de référence externe¹. L'évaluation finale a été menée par l'équipe d'évaluation externe dirigée par Lennart Raetzell de Syspons Gmb. La société était sélectionnée par un comité de sélection multipartenaires et supervisée par un groupe de référence externe dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.

Principaux enseignements : Réflexions sur les résultats et les recommandations

Il est malheureusement de plus en plus urgent de s'attaquer au travail des enfants. Dans cette optique, en complément du rapport d'évaluation, nous souhaitons mettre en évidence un certain nombre de conclusions et de recommandations qui nous semblent essentielles pour l'avenir dans notre quête de lutte contre les causes profondes du travail des enfants et d'alternatives viables pour les enfants et leurs familles. Le partage de nos expériences est devenu de plus en plus pertinent maintenant que le programme de la TPAE a pris fin et que les partenaires de la TPAE observent une diminution des ressources financières disponibles aux niveaux mondial, national et local, y compris aux Pays-Bas, pour soutenir les programmes régionaux visant à l'élimination de toutes les formes de travail des enfants.

- Nous sommes fiers de constater que **le nombre d'enfants qui travaillent a diminué dans la plupart des pays partenaires grâce aux interventions du programme, d'autant plus que ces régions représentent des zones à forte incidence de travail des enfants**. L'approche multidimensionnelle (selon quatre voies), multipartite (en collaboration avec diverses parties prenantes) et multiniveau (de l'international au local) du programme s'est avérée pertinente et efficace. L'évaluation montre en outre **que l'évolution des normes et des attitudes des parties prenantes a eu une influence positive sur le soutien à la valeur de l'éducation**, un élément clé de l'approche par zone. Néanmoins, l'amélioration durable des taux de fréquentation reste un défi sans changements structurels (par exemple, changements dans les infrastructures, qualité de l'éducation)

TPAE à emporter : [montre que les cas de travail des enfants sont en augmentation](#) ; les gouvernements doivent continuer à investir dans des solutions globales pour éliminer toutes les formes de travail des enfants, comme l'a adopté le programme de la TPAE. Il s'agit notamment de ne pas se limiter à la chaîne d'approvisionnement, d'inclure et d'impliquer tous les enfants non scolarisés et les enfants qui travaillent, de s'attaquer aux causes profondes et d'offrir des solutions de rechange viables.

¹ Le groupe de référence externe était composé de représentants du service d'évaluation indépendant du ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, du département d'évaluation des politiques et des opérations (IOB), de l'Institut royal des tropiques, du KIT et de Hivos.



- **Dans sa quête d'un impact durable, le programme de la TPAE a obtenu des "résultats exceptionnels" en améliorant les lois, les politiques et les réglementations sur le travail des enfants dans les pays où il est mis en œuvre.** Les partenaires de la TPAE établissent un lien entre la décision délibérée du programme d'adopter une approche intégrée, ce qui impliquait de s'engager dès le départ avec les parties prenantes pour améliorer la pertinence des objectifs de la TPAE, et les conclusions de l'évaluation selon lesquelles les résultats ont globalement été bien intégrés dans les systèmes et les structures (par exemple, renforcement des systèmes de protection de l'enfance, adoption de lois, élaboration de lignes directrices, etc

TPEA à emporter : Le travail ne s'arrête pas là. Maintenant que les lois, les systèmes et les lignes directrices ont été adoptés, les parties prenantes (y compris les gouvernements, les OSC, le secteur privé) doivent assurer un suivi pour veiller à ce que toutes les parties prenantes mettent en pratique ce qu'elles prêchent si elles ne le font pas nous souhaitons avoir un impact durable. Les budgets, les capacités et le contrôle doivent être bien organisés pour garantir le respect des engagements.

- **Le secteur privé : Les effets liés au secteur privé ont été les plus visibles dans les zones d'approvisionnement et de production où l'approche par zone a été appliquée.** En raison de l'implication directe des entreprises au niveau communautaire, le programme a permis de renforcer le sens des responsabilités des acteurs de la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'engagement des membres de la communauté en matière de sensibilisation. Les enseignements tirés de l'évaluation indiquent que le programme aurait bénéficié d'un engagement plus précoce avec des partenaires bien établis qui disposent des compétences et du réseau nécessaires pour entrer en contact avec les acteurs du secteur privé, en particulier avec les entreprises des chaînes d'approvisionnement internationales.

TPEA à emporter: Nous encourageons l'engagement à s'appuyer sur l'expertise existante et à investir dans des initiatives locales qui rassemblent les entreprises, la société civile et les agences gouvernementales afin de relever les défis du travail des enfants et de créer des voies pour le développement durable. Il s'agit notamment d'élargir le filet au-delà des suspects habituels de la chaîne d'approvisionnement, afin d'inclure également les professionnels de l'éducation, les dirigeants locaux et les gardiens de l'ordre au sein de la communauté.

- **Lobby international et plaidoyer :** Le programme TPAE a contribué à ce que les droits de l'enfant soient intégrés dans la directive européenne sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable (EUCSDDD) en tant qu'annexe. Ce qui est important, c'est qu'en incluant l'intégralité de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) dans son annexe, la directive exige des entreprises qu'elles prennent en compte les droits



spécifiques des enfants dans leurs évaluations de diligence raisonnable en matière d'environnement et de droits de l'homme. La TPAE a joué un rôle crucial à cet égard grâce à une pléthore de stratégies d'influence, y compris la "défense privée", et en s'appuyant sur les forces complémentaires des partenaires de l'Alliance.

TPEA à emporter : Alors que l'UE a adopté cette législation historique pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement internationales, nous comptons maintenant sur le gouvernement néerlandais et les autres États membres de l'UE pour la mettre en œuvre dans la législation nationale selon les délais convenus. Les incertitudes actuelles liées à la législation européenne (c'est-à-dire la "[proposition Omnibus](#)" récemment débattue) et l'ambition édulcorée du gouvernement néerlandais ne suffisent pas. En tant que pays pionnier dans la lutte contre le travail des enfants, nous encourageons le gouvernement à viser une législation ambitieuse axée sur les parties prenantes, à créer des partenariats avec les leaders de l'industrie pour inspirer les retardataires et à travailler en tant que partenaires dans le cadre d'approches sur mesure avec les différents acteurs dans le pays. Et surtout, il faut toujours garder à l'esprit la nécessité de combiner le travail avec le secteur privé et de se concentrer sur les chaînes d'approvisionnement, avec une approche régionale pour lutter contre toutes les formes de travail des enfants. Nous devons rester vigilants sur le fait que le travail des enfants se produit principalement en dehors des chaînes d'approvisionnement internationales, c'est-à-dire dans les chaînes d'approvisionnement agricoles nationales, le secteur informel et le travail domestique. Cela signifie que les gouvernements ne doivent pas se contenter de réglementer le travail des enfants et investir dans des solutions plus larges, telles que des approches par zone. Sinon, le problème ne fera que se déplacer vers des formes cachées de travail des enfants en dehors des chaînes d'approvisionnement internationales, et s'aggravera donc encore.

- Le programme a investi massivement dans un processus MEAL solide avec l'ambition d'obtenir une base de données convaincante pour ses interventions. Bien que de nombreux enseignements aient été tirés des données MEAL, l'équipe d'évaluation partage un certain nombre de **considérations pour un suivi efficace et efficient du programme**. Plus important encore, une **plus grande opérationnalisation des indicateurs clés de performance** dans les pays du programme était nécessaire, ainsi qu'une plus grande attention aux besoins de capacité associés à des attentes aussi complexes en matière de MEAL.

TPEA à emporter : Ces derniers temps, la nécessité d'investir dans une base de données solide est devenue de plus en plus importante. Il est essentiel de veiller à ce que les futurs programmes ne compliquent pas trop et/ou ne surchargent pas les équipes chargées de la mise en œuvre. Il est donc essentiel de se concentrer d'abord et avant tout sur les "incontournables" avec les partenaires du projet afin de comprendre quelles connaissances et informations sont essentiellement nécessaires pour construire des arguments solides à l'appui des choix stratégiques



et des résultats (involontaires) d'un programme. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il est possible d'explorer les "petits plus" et la valeur ajoutée qui y est associée, les ressources nécessaires et les capacités attendues.

Réflexions finales sur la méthodologie et le processus d'évaluation

Nous apprécions la flexibilité et l'ouverture d'esprit de l'équipe d'évaluation qui a reçu nos commentaires tout au long du processus d'évaluation. Le rapport fournit une vue d'ensemble structurée des résultats obtenus. Nous aimerions partager un certain nombre de réflexions sur la méthodologie et l'analyse des résultats qui, à notre avis, ont influencé la pertinence des résultats et des recommandations à la suite de l'évaluation finale :

L'application de l'analyse de contribution n'a pas donné les résultats escomptés. Alors que l'UGP espérait obtenir des informations sur le "comment", en particulier pour les deux hypothèses choisies, le rapport d'évaluation s'est principalement concentré sur le "quoi". Une compréhension plus approfondie des processus menant aux résultats rapportés est donc minimisée, ce qui limite la possibilité d'atteindre les premier et deuxième objectifs de l'évaluation, à savoir "améliorer la compréhension de l'impact du programme" et "identifier les bonnes pratiques extensibles". Néanmoins, l'évaluation a pu confirmer que la combinaison de l'approche par zone (y compris l'intégration des stratégies de renforcement des systèmes de protection de l'enfance) et de l'approche de la chaîne d'approvisionnement était essentielle pour faire progresser nos objectifs de manière durable et à grande échelle.

Remarques finales

Conscients que nous sommes confrontés à un défi mondial pour mettre fin au travail des enfants qui ne fait que s'aggraver, nous aimerions appeler toutes les parties prenantes à travailler ensemble et à jouer leur rôle dans leur domaine d'impact et de responsabilité respectif. Une action accélérée est nécessaire pour répondre aux nouvelles ambitions définies dans [l'Appel à l'action de Durban](#) (2022) et pour se conformer à la législation nationale qui découlera de la directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable (et/ou de la loi Omnibus) (2024). Il reste important que toutes les parties prenantes collaborent et mettent en œuvre une approche intégrée qui combine une chaîne d'approvisionnement et une approche par zone pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et promouvoir des alternatives durables qui protègent et respectent les droits de tous les enfants.